

GARANTIES	NIVEAU DE REMBOURSEMENTS
HOSPITALISATION	
Médicale & Chirurgicale	100% des Frais Réels <i>(Chambre Particulière exclue)</i>
SOINS MÉDICAUX COURANTS	
(Consultations, Visites, Analyses de Laboratoire, Massages, Radiologie, Petite Chirurgie, Pharmacie, etc.).	100% des Frais Réels
SOINS DENTAIRES	
Prothèses Dentaires	100% des Frais Réels Couverture Maximum : 1800 € par an & par personne 450 € par dent (orthodontie jusqu'au 16 ans)
OPTIQUE	
Monture, verres et lentilles	100% des Frais Réels dans la limite de 450 € par an & par personne <i>(lunettes soleil sont exclues)</i>
MATERNITE	
	100% des Frais Réels jusqu'à 4500 € <i>(Chambre Particulière exclue)</i>
FRAIS D'OBSÈQUES	
	En cas de décès accidentel de l'assuré avant l'âge de 65 ans, une indemnité sera versée dans la limite de 8000 €

Les Prestations sont limitées à 150 000 € par an et par personne

ZONE CONCERNEE : Pays de résidence et le pays d'expatriation en Europe (sauf la Suisse) : En dehors de la zone citée, seuls sont pris en charge les frais de soins de santé consécutifs à un accident ou une maladie inopinée et présentant un caractère d'urgence.